



Agir pour des villes innovantes, solidaires et émancipatrices

Mouvement d'Éducation nouvelle et acteur historique de l'Éducation populaire, les Ceméa accompagnent chaque jour, du local à l'international, la construction d'une société où **chaque personne trouve sa place**. Éducation, jeunesse, culture, cohésion sociale, transition écologique... Ces enjeux, au cœur des compétences des communes, inter-communalités et métropoles, nécessitent des réponses ambitieuses, concrètes et ancrées dans les réalités des territoires.

Cette plaquette a été spécifiquement élaborée pour éclairer et soutenir les marges de manœuvre des collectivités, elle propose :

- Des analyses ciblées pour identifier les besoins et les opportunités,
- Des propositions opérationnelles pour agir efficacement,
- Un accompagnement sur mesure pour coconstruire vos projets.

Que vous préparez un programme électoral ou que vous mettiez en œuvre des politiques publiques, les Ceméa vous apportent des outils adaptés à vos compétences et à vos ambitions. Leur expertise, leurs retours de terrain et leur réseau militant sont là pour vous aider à passer de l'intention à l'action.

Ensemble, faisons de chaque territoire un espace d'innovation, de solidarité et d'éman-cipation.

Enfance, jeunesse : périscolaire, extrascolaire et enseignement

Les Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) et les espaces jeunesse sont bien plus que des lieux d'activités : ce sont des espaces de vie où les enfants et les jeunes grandissent et construisent leur citoyenneté. Ils y vivent des projets collectifs, rencontrent des personnes aux parcours variés, découvrent de nouvelles cultures et expérimentent le vivre-ensemble. Ces espaces, essentiels à l'épanouissement et à l'émancipation, nécessitent une collaboration renforcée entre tous les acteur·rices éducatifs (enseignant·es, animateur·rices, familles, associations).

Le Projet Éducatif de Territoire (PEDT), peut être un outil adapté, il permet de penser globalement l'environnement éducatif en articulant restauration scolaire, aménagement des écoles, classes de découverte, organisation des loisirs et formation des personnels. D'autres dispositifs telle que la Convention territoriale globale (CTG) peuvent être tout autant adaptés selon les territoires.

Les Ceméa accompagnent les collectivités pour faire de ces lieux des espaces d'inclusion, de créativité et d'apprentissage, où chaque enfant peut grandir dans un cadre stimulant et bienveillant.

UN CONTEXTE ET DES DÉFIS MAJEURS

Les Ceméa proposent d'accompagner les collectivités pour construire des projets éducatifs de qualité afin de renforcer la mixité sociale et culturelle au cœur des territoires, malgré les contraintes budgétaires.

Les politiques éducatives locales font face à des défis majeurs. La baisse des financements publics limite les moyens disponibles pour construire et accompagner des projets de qualité, creusant ainsi les inégalités territoriales.

Pourtant, les enjeux restent cruciaux : garantir une éducation ambitieuse et inclusive pour tous les enfants, dès le plus jeune âge. Les évolutions institutionnelles, comme les travaux du Comité de filière animation, redéfinissent les cadres d'intervention, mais souvent sans les moyens nécessaires.

Dans ce contexte, il est essentiel de **penser les projets éducatifs à l'échelle des bassins de vie**, en créant des espaces de complémentarité entre les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires.

Compétences des communes

Enseignement/Jeunesse : recrutement et gestion des ATSEM ; restauration scolaire des écoles primaires ; organisation d'activités périscolaires ; soutenir, financer ou gérer des structures d'accueil de la petite enfance.

Les Ceméa soutiennent

- Le renforcement de la continuité éducative, gage de la qualité de l'action éducative.
- Les politiques d'aides au départ en centre de vacances avec hébergement (en colo).
- L'évolution des espaces de restauration collective (écoles, centres de loisirs, EHPAD...) pour favoriser le vivre ensemble en réfléchissant l'équilibre alimentaire, en conduisant une politique d'éducation au goût, en tenant compte de la gestion raisonnée des ressources (par exemple la réduction des protéines carnées).
- Les actions qui s'intéressent aux enjeux de parentalité.
- La mise en oeuvre de projets de lutte contre le racisme et l'antisémitisme notamment en encourageant une éducation critique aux médias et à l'information.
- La mise en oeuvre d'actions et de politiques de sensibilisation, de prévention et de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels dès le plus jeune âge.

Les Ceméa proposent

- Accompagner les territoires dans l'analyse des besoins, et la rédaction d'un diagnostic éducatif territorial.
- Accompagner l'élaboration et la mise en œuvre de projets éducatifs et pédagogiques.
- Assurer le pilotage ou le copilotage des dits projets.
- Assurer la formation des différents acteur·rices (animation volontaire : BAFA-BAFD, animation professionnelle : CQP, CAP AEPE, CPJEPS, BPJEPS, CC DACM, DEJEPS, DESJEPs)
- Accompagner la mise en œuvre des cités éducatives.



Action sociale

L'intervention sociale se comprend comme l'action renforcée d'acteurs et d'actrices de la société civile, afin de répondre aux grands enjeux et aux questions sociales contemporaines (renforcement de la pauvreté, exclusion des plus fragiles, difficultés liées à l'exercice de la parentalité, non accès aux droits, délinquance des mineur·es, etc.).

En ce sens, l'intervention sociale implique de nombreux acteur·rices professionnel·les et bénévoles inscrit·es dans des champs d'action variés (travail social, éducation, animation sociale, humanitaire, etc.). Il s'agit alors pour les structures qui les fédèrent de mettre en œuvre des dynamiques d'accompagnement et de soutien qui ne se résument pas à réparer les fragilités ou les défaillances institutionnelles. Leur action s'inscrit dans une dynamique de développement social local et d'émancipation des individus. Les dispositifs tels que les Contrats de ville permettent de coordonner ces actions et favorisent la démocratie locale.

UN CONTEXTE ET DES DÉFIS MAJEURS

Les Ceméa proposent d'accompagner des politiques locales humanistes favorisant une approche globale de l'intervention sociale.

Face au renforcement des précarités (crise sanitaire, économique, écologique et migratoire), les communes et les élu·es municipaux, du fait de leur proximité quotidiennes avec les habitant·es, sont très souvent en première ligne pour y faire face.

Par ailleurs, la méfiance des habitant·es et notamment des classes populaires vis à vis des pouvoirs publics et des institutions se renforce, rendant plus complexe encore l'action des élu·es engagé·es au quotidien sur les territoires.

Compétences des communes

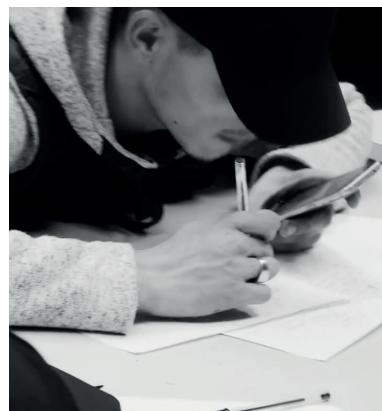
Actions sociale et santé : l'animation d'une action générale de prévention et de développement social sur le territoire de la commune ; créer et gérer un établissement ou service public à caractère social ou médico-social (centres d'accueil des enfants de moins de six ans, foyers destinés aux personnes âgées ...) ; La gestion du fonds d'aide aux jeunes en difficulté ; Le logement par l'autorisation, la mise en oeuvre ou la subvention foncière d'actions ou opérations d'aménagement permettant la réalisation de logements locatifs sociaux pour répondre aux besoins en hébergement des personnes mal logées, défavorisées ou présentant des difficultés particulières.

Les Ceméa soutiennent

- Les expérimentations visant l'accompagnement des personnes et des professionnel·les dans l'accès aux droits, prenant en compte la question centrale de la digitalisation des services publics ;
- L'équilibre entre l'action préventive et l'action répressive en privilégiant la prévention. Il s'agit alors de proposer un renforcement des actions éducatives de proximité, mais aussi l'accompagnement à un travail de participation des habitant·es, à la déclinaison des projets en lien étroit avec les pouvoirs publics ;
- La mise en place et l'accompagnement de groupes de travail communautaires dont l'objet est d'étudier les questions d'accessibilité concernant l'ensemble des infrastructures afin de lutter contre toutes les formes d'exclusion et de discriminations.

Les Ceméa proposent

- Animer des espaces de débat citoyen.
- Accompagner l'élaboration de politiques publiques sociales : diagnostic, projets sociaux de territoire, mise en œuvre.
- Mettre en œuvre des formations continues pour les fonctionnaires et salarié·es communaux sur la question du « Social », mais aussi sur les Valeurs République et Laïcité (dispositif de l'ANCT).
- Conduire des actions de prévention et de réinsertion, lutter contre le décrochage, accompagner les publics en rupture avec la société, les jeunes en errance.
- Animer des tiers lieux favorisant l'accès de toutes et tous aux droits.



Environnement et transition écologique

Les bouleversements climatiques sont là, et chaque collectivité peut mesurer aujourd’hui les risques auxquels elle est exposée, et l’urgence d’agir à différentes échelles – individuelle, territoriale, nationale et mondiale – ainsi qu’à tous les âges de la vie.

Agir et être acteur·ice de la transformation écologique est, par ailleurs, essentiel pour lutter contre l’éco-anxiété. L’urgence de permettre un monde habitable aux générations suivantes reconfigure les enjeux et missions des fonctions éducatives : les structures, établissements et organisations à caractère éducatif et socio-culturel ainsi que leurs personnels et bénévoles doivent aujourd’hui intégrer ces enjeux dans leur projet et leur fonctionnement pour accompagner leurs publics.

UN CONTEXTE ET DES DÉFIS MAJEURS

**Les Ceméa proposent
d’accompagner les politiques
locales pour une transition
écologique et numérique.**

Les confinements liés à la Covid-19 ont révélé la nécessité d’une éducation au dehors, à contre-courant d’une société fabriquant des enfants d’intérieur. Cette éducation au dehors doit se concrétiser dans les cadres éducatifs formels, qu’ils soient scolaires, péri ou extrascolaires. Elle passe aussi par un travail d’accompagnement et de soutien à la place des enfants sur l’espace public.

Des espaces éducatifs meilleurs pour la santé, plus sobres, plus adaptés aux changements climatiques conjuguent désormais problématiques architecturales et d’aménagement, et pratiques éducatives liant expériences sensibles du milieu, conscientisation des enjeux et expérimentation d’une démocratie active permettant d’agir concrètement sur son cadre de vie.

Compétences des communes

Santé : la protection générale de la santé publique et de l’environnement

Aménagement du territoire : la participation au schéma régional d’aménagement durable du territoire

Environnement et patrimoine : réalisation d’inventaire locaux du patrimoine naturel

Energie : aménagement, exploitation d’installation de production d’énergie de sources renouvelables

Transports scolaires et transports publics : financement et organisation des transports scolaires ; organisation de la mobilité et des transports sur leur territoire.

Les Ceméa soutiennent

- L'existence d'une charte communale des achats éthiques et soucieux de l'environnement.
- La mise en place de concertations de jeunes, la création d'espaces participatifs d'accompagnement de projets et d'initiatives de jeunes.
- La mise en œuvre de recherches-actions participatives avec des habitant.e.s sur l'élaboration de réponses citoyennes au développement raisonnable local (transports doux, espaces de socialisation...).
- La mise en place d'une politique ambitieuse, et adaptée aux habitant.e.s, de transports en commun.
- La mise en place d'un plan local d'éducation à la nature et au dehors
- La mise en place d'un projet de « territoire à hauteur d'enfant » impliquant de considérer leurs besoins, leurs perspectives et leurs expériences dans la conception et la gestion des espaces urbains.
- La mise en place de projets soutenant une alimentation plus écologique et plus solidaire : projets alimentaires territoriaux, sécurité sociale de l'alimentation ...



Les Ceméa proposent

- Accompagner à la mise en œuvre d'espaces de proximité d'éducation au dehors et à la biodiversité : terrains d'aventures, aires éducatives, jardins pédagogiques, jardins partagés ...
- Accompagner des structures éducatives dans leur transition écologique : élaboration d'un projet éducatif, du diagnostic écologique, revégétalisation des cours ... dans une logique participative
- Accompagner à la conceptualisation et mise en œuvre d'une politique locale d'éducation à l'environnement et à la transition écologique
- Mettre en place des formations comme le titre professionnel Médiateur numérique, des interventions thématiques à destination des personnels, élus, bénévoles et des publics
- Sensibiliser à un numérique plus sobre et éthique, accompagnement à la mise en œuvre de solutions numériques écologiquement responsables.



Coopération internationale

De nombreux villages, villes et collectivités développent aujourd’hui une politique de coopération internationale : plus de 4000 projets de coopération décentralisée et plus de 6700 jumelages chaque année. Ces actions s’ancrent au plus près des territoires et des habitant·es permettant de renforcer la connaissance et l’attractivité des territoires, permettant de mettre en œuvre concrètement la solidarité internationale.

Cette ouverture au monde par les rencontres et les échanges est de nature à vivre en paix ici et là-bas.

UN CONTEXTE ET DES DÉFIS MAJEURS

Les Ceméa proposent d’accompagner des politiques locales intégrant la coopération internationale avec les habitant·es.

La situation géopolitique mondiale est marquée par de nombreuses guerres et violences qui invitent à renforcer l’éducation, les rencontres dans la perspective du renforcement des solidarités et de la paix dans le monde.

En Europe, les Etats se replient sur eux-mêmes alors qu’il est urgent de promouvoir la construction démocratique et l'espace civique européen. Les collectivités peuvent agir avec les habitant·es sur ces enjeux fondamentaux.

Compétences des communes

Dans le respect des engagements internationaux de la France, les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent mettre en œuvre ou soutenir toute action internationale annuelle ou pluriannuelle de coopération, d'aide au développement ou à caractère humanitaire. Ils prennent en considération dans ce cadre le programme de développement durable à l'horizon 2030 adopté par l'Assemblée générale des Nations unies le 25 septembre 2015.

A cette fin, les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent, le cas échéant, conclure des conventions avec des autorités locales étrangères

Les Ceméa soutiennent

- Des politiques de coopération internationale incluant un volet éducatif à destination de la jeunesse.
- La mise en œuvre de projets internationaux vecteurs de solidarité entre les territoires.
- L'implication des habitant.e.s dans des projets de coopération pour bâtir une citoyenneté internationale.
- Les mobilités pour toutes et tous pour se rencontrer, échanger, s'enrichir des autres.



Les Ceméa proposent

- Former à l'utilisation des dispositifs européens et accompagner à la mise en place de projets internationaux comme les jumelages
- Mettre en lien/en réseau pour trouver des partenaires internationaux afin de monter un projet
- Organiser des rencontres internationales (mobilités) de professionnel·les d'élu·es locaux et habitant·es (par exemple une visite d'étude des responsables de services municipaux : jeunesse/social/égalité femmes-hommes,...en Europe)
- Préparer des jeunes au départ pour une mobilité
- Organiser des échanges de jeunes (par exemple un échange entre jeunes de conseils municipaux de jeunes)



Culture et sport

Les pratiques culturelles et sportives font partie intégrante de la vie des personnes. Elles permettent de se rencontrer, de découvrir, d'apprendre, de poursuivre sa formation, ... Elles favorisent le vivre-ensemble, l'émancipation, la santé, la créativité et la participation citoyenne. En les soutenant, les communes renforcent la cohésion sociale et l'accès de toutes et tous aux droits culturels.

Les communes peuvent agir en renforçant les conseils citoyens de la culture et du sport ; en soutenant des lieux hybrides mêlant culture, sport et lien social ; en inscrivant la culture et le sport dans une démarche de transition écologique et sociale ; en adoptant une approche territoriale, coopérative et émancipatrice des politiques publiques.

UN CONTEXTE ET DES DÉFIS MAJEURS

Les Ceméa proposent d'accompagner des politiques locales culturelles et de pratiques sportives coconstruites avec les acteur·ices de l'éducation populaire.

Les pouvoirs publics nationaux ont réaffirmé une volonté de faire vivre la diversité des pratiques culturelles et de développer l'accès aux pratiques sportives pour toutes et tous. Depuis juin 2025, les Ceméa sont reconnus par le ministère de la Culture comme acteurs privilégiés des politiques en faveur de l'Education Artistique et Culturelle dans le cadre d'une charte nationale Culture et Education populaire. Au niveau territorial, les collectivités sont soumises à des choix cornéliens au regard des budgets contraints. Mais la culture et le sport sont essentiels à la vitalité d'un territoire.



Compétences des communes

Sports : construction d'équipements sportifs ; subventions aux clubs/associations ; possibilité de créer un office municipal des sports ;

Action culturelle : insertion d'œuvres d'arts dans certaines constructions (1% culturel), enseignement initial de la musique, de la danse et de l'art dramatique en vue d'une pratique amateur ainsi que l'offre d'éducation artistique en partenariat avec les établissements scolaires ; bibliothèques de prêt municipales ; organisation et financements des musées municipaux.

Les Ceméa soutiennent

- La création, la gestion et le financement d'équipements culturels (médiathèques, conservatoires, théâtres, centres culturels, musées, etc.) et sportifs (gymnases, stades, piscines...)
- Le financement des associations culturelles locales et des clubs et associations sportives
- L'organisation et l'appui financier aux événements culturels (festivals, expositions, ateliers) et aux manifestations sportives
- Le développement de politiques de lecture publique, notamment via les bibliothèques
- La dynamisation de l'éducation artistique et culturelle (EAC), souvent en lien avec l'Éducation nationale
- L'élaboration de politiques sportives locales, notamment dans le cadre du Projet éducatif territorial (PEDT)
- L'organisation des temps périscolaires et extrascolaires
- La mise en œuvre de résidences artistiques en milieu scolaire, socio-culturel, médico-social ou pénitentiaire

Les Ceméa proposent

Pour la culture

- Co-construire des projets culturels avec des artistes et des habitant·es dans le cadre de festivals, de tiers-lieux, dans le cadre d'événements à l'initiative de lieux culturels
- Défendre et former les directeur·rices et les animateur·rices à la place de l'éducation artistique et culturelle dans les projets éducatifs territoriaux (PEDT) pour l'accès aux lieux et aux événements culturels à toujours plus d'enfants et de jeunes
- Soutenir les coopérations entre acteur·rices culturel·les, de la vie associative dans le cadre de formations communes
- Contribuer à des projets qui favorisent la diversité culturelle et l'interculturalité, des initiatives culturelles locales (pratiques artistiques amateurs, médias citoyens, radios associatives, ciné-clubs).

Pour le sport

- Promouvoir, dans les projets éducatifs locaux, des pratiques sportives inclusives et accessibles, en particulier pour les filles, les personnes en situation de handicap ou issues de milieux populaires, des pratiques éducatives et non-compétitif, des pratiques sportives libres et auto-organisées dans l'espace public (street sport, parkour, etc.).
- Former des directeur·rices, des animateur·rices et d'autres encadrant·es associatifs à des approches éducatives, inclusives, à la lutte contre les discriminations dans le sport, à la prévention des violences sexistes et sexuelles



23 ASSOCIATIONS INVESTIES DANS LES TERRITOIRES

À vos côtés

+130 000

BÉNÉFICIAIRES
PAR AN

des actions et formations
encadrées par les Ceméa



contactez-nous →



In.cemea.org/contact-region

- Les Ceméa, un mouvement d'Éducation nouvelle et de recherche pédagogique
- Des publications pour diffuser les idées de l'Éducation nouvelle
- Un réseau d'organismes de formation
- Un fonctionnement associatif national

+ 30 000

PERSONNES PAR AN
FORMÉES

dans les champs de l'animation, la petite enfance, le travail social et médico social, l'économie sociale et solidaire.

Ceméa France

24, rue Marc Seguin

75883 Paris Cedex 18

Tél. 01 53 26 24 24

contact@cemea.asso.fr

www.cemea.asso.fr

